

L'hon. M. Pickersgill: Ma réponse c'est qu'autant que je sache, je n'ai jamais dit pareille chose.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je pense que cette phrase pourrait bien tourner à rien. Je poursuis ma lecture.

L'hon. M. Pickersgill: Quelle différence cela ferait-il, de toute façon?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je parlerai de l'honorable député dans un instant, s'il persiste, car le dossier est rempli...

L'hon. M. Pickersgill: Je persisterai.

L'hon. M. Pearson: Vous feriez bien de le trouver.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...d'observations qui pourraient être consignées au compte rendu, si je ne traitais de cette question d'une façon objective. Monsieur l'Orateur, nous disons ceci:

Considérant que le gouvernement de la province de Terre-Neuve et le gouvernement du Canada ont reconnu les grandes difficultés inhérentes à la détermination de paiements futurs sur une base équitable, d'après l'expérience d'une certaine année choisie;

Considérant que, depuis la présentation du rapport de la Commission royale, le gouvernement du Canada a proposé une étude d'ensemble des relations financières fédérales-provinciales en coopération avec les provinces, et que toutes ces dernières ont consenti à y participer;

Et voici l'article important:

Considérant que, au cours de cet examen, toutes circonstances spéciales relatives à la situation financière de la province de Terre-Neuve après le 31 mars 1962, entreraient en ligne de compte;

Je vais établir clairement qu'à l'occasion de cette révision, on prendra bien soin d'assurer que ces conditions inhérentes à l'article 29 seront maintenues afin que Terre-Neuve jouisse d'un degré raisonnable d'égalité de chances avec les autres provinces de ce pays.

L'hon. M. Pearson: Cela n'est pas inscrit dans le bill.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est l'essence de la confédération, et c'est l'essence des principes sur lesquels, croyons-nous, il faut continuer de fonder l'esprit de la confédération.

Le chef de l'opposition a dit que, depuis une couple de jours, certaines observations ont été formulées à Terre-Neuve au sujet de la présente mesure. Je sais que des déclarations ont été faites. Je ne ferai pas de concurrence dans le domaine des récriminations. Je dirai simplement qu'on a fait des déclarations exagérées qui ne conviennent pas au sens de pleine responsabilité à l'égard des grandes questions qui sont inhérentes au bill. Que mes honorables amis se rappellent ces jours où ils croyaient qu'ils seraient au

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

pouvoir pour toujours. Leur façon de traiter Terre-Neuve à l'époque était bien contraire à leurs protestations orales d'aujourd'hui. Certes, le premier ministre provincial n'a pas mâché ses mots, mais qu'a-t-il dit au sujet du gouvernement dont l'honorable député de Bonavista-Twillingate était un digne représentant? Voilà comment on s'y est pris pour procéder à sa nomination. M. Smallwood a recommandé le député de Bonavista-Twillingate, et M. St-Laurent a dit qu'il acceptait cette recommandation. Qu'a dit M. Smallwood de ceux qui, aujourd'hui, se proclament les amis de Terre-Neuve? Qu'ils se proposent de faire des choses qu'ils n'ont pas faites lorsqu'ils étaient au pouvoir, c'est-à-dire de relever le niveau de vie à Terre-Neuve. Qu'a dit M. Smallwood le 25 juin 1955, portant la parole à Saint-André-sur-Mer? Voici ce qu'il a dit:

Le premier ministre Joseph Smallwood a menacé hier soir de faire sortir Terre-Neuve de la Confédération, à moins que le gouvernement fédéral ne cesse de traiter injustement les quatre provinces de l'Atlantique, y compris la sienne.

Monsieur l'Orateur, c'était en 1955. Voici ce qu'il ajoutait...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois interrompre le premier ministre. Comme il est cinq heures, la Chambre va maintenant passer à l'étude des bills d'intérêt public, en conformité du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

M. Hamilton (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que nous poursuivions cette affaire?

L'hon. M. Pickersgill: Quant à nous, nous sommes d'accord.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à laisser tomber l'heure destinée à l'étude des bills d'intérêt privé et public, en vertu du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: D'accord.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je continue:

Ce n'est pas une bonne chose pour le Canada de laisser ces provinces atlantiques à leurs propres ressources.

Puis, il a prononcé ces mots:

Avant que nous devenions des citoyens canadiens de seconde classe, nous allons montrer aux autres provinces Maritimes la façon de se séparer de la Confédération.

C'était en 1955, monsieur l'Orateur, après que Terre-Neuve eut fait partie de la Confédération depuis six ans. Il a ajouté,—et que l'honorable député de Bonavista-Twillingate s'accommode comme il peut de ces paroles:

Le gouvernement fédéral a fait de misérables propositions, offrant d'acquitter une part des frais